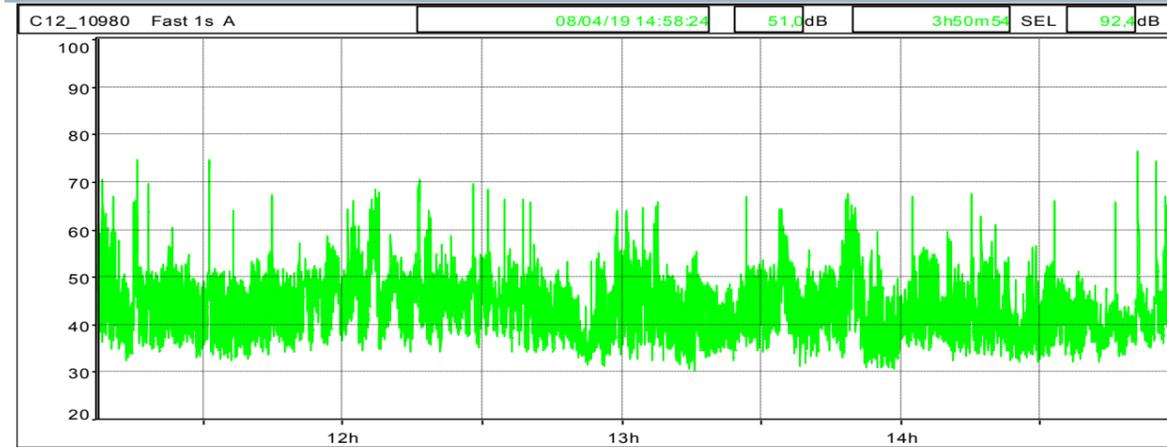
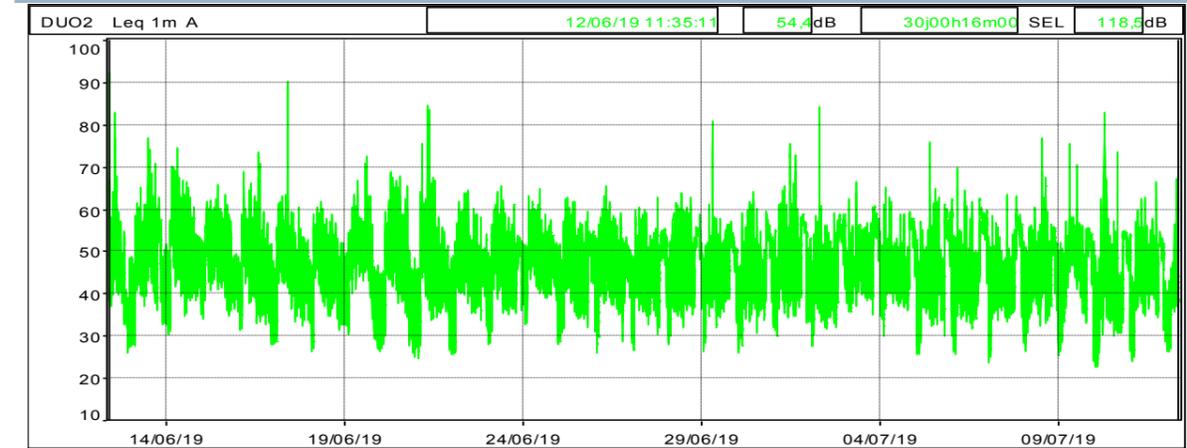


Evolution temporelle du LAeq au point CD3 – Lieu-dit Pouilly

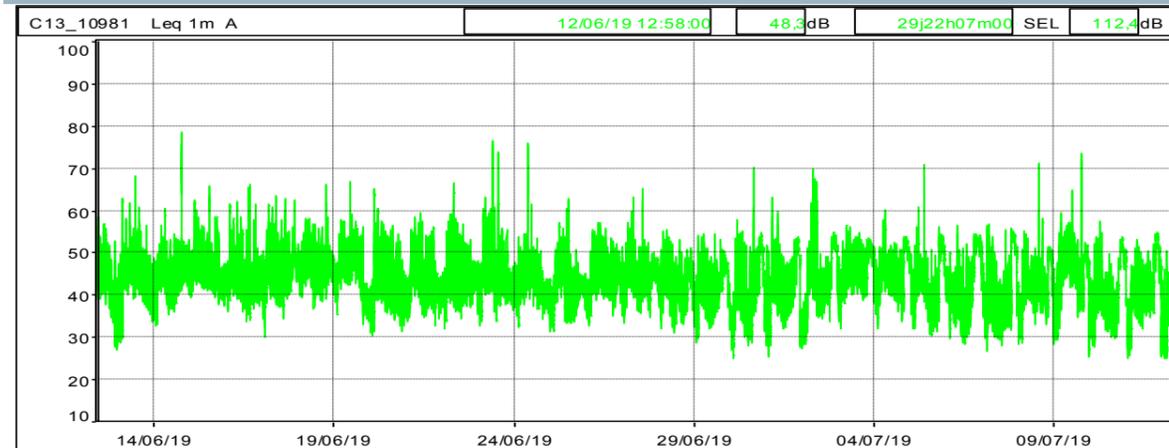


Evolution temporelle du LAeq au point n°3 – Lieu-dit Beauvais

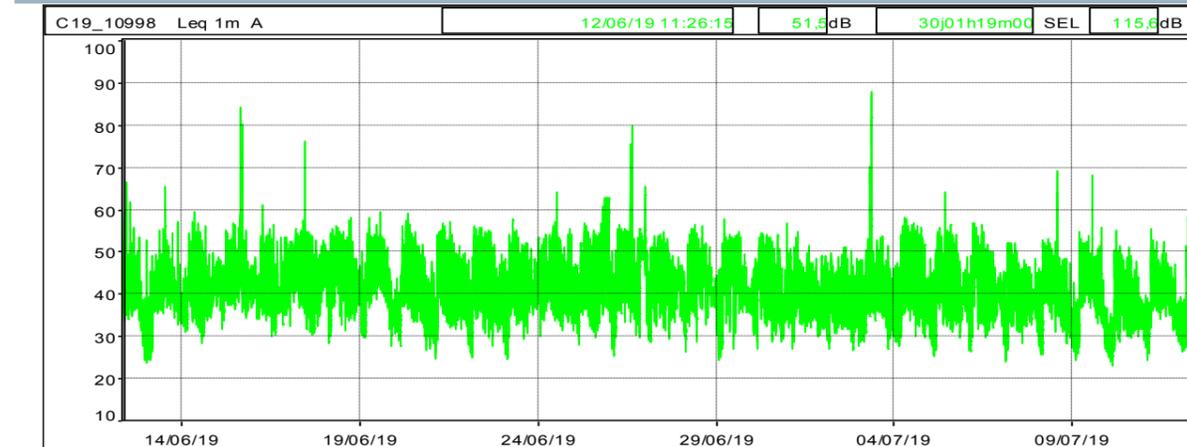


ETE

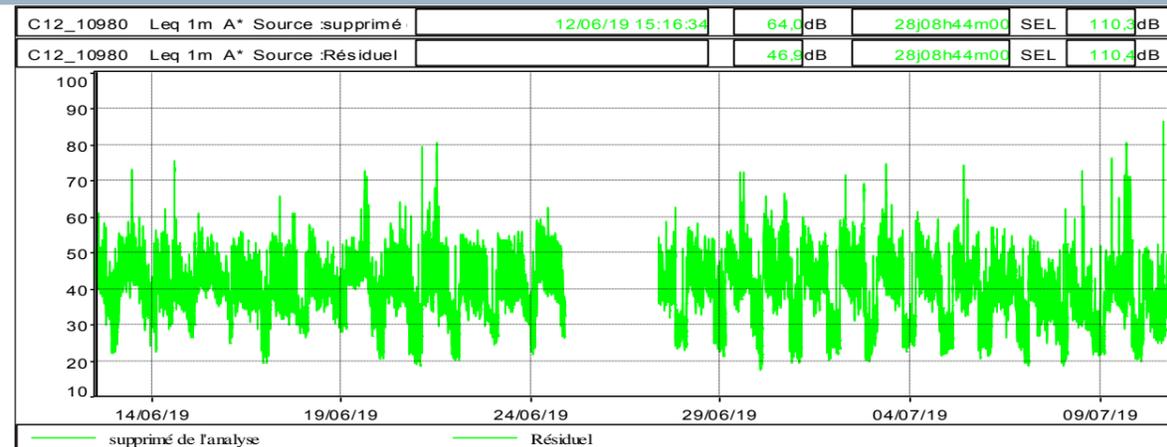
Evolution temporelle du LAeq au point n°1 – Lieu-dit Champagne



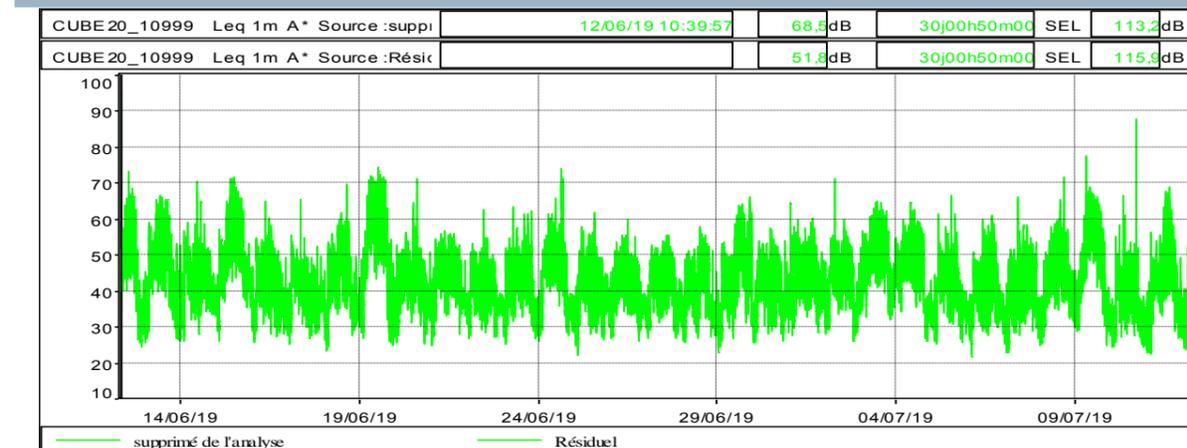
Evolution temporelle du LAeq au point n°5 – Lieu-dit Le Grand Villeneuve



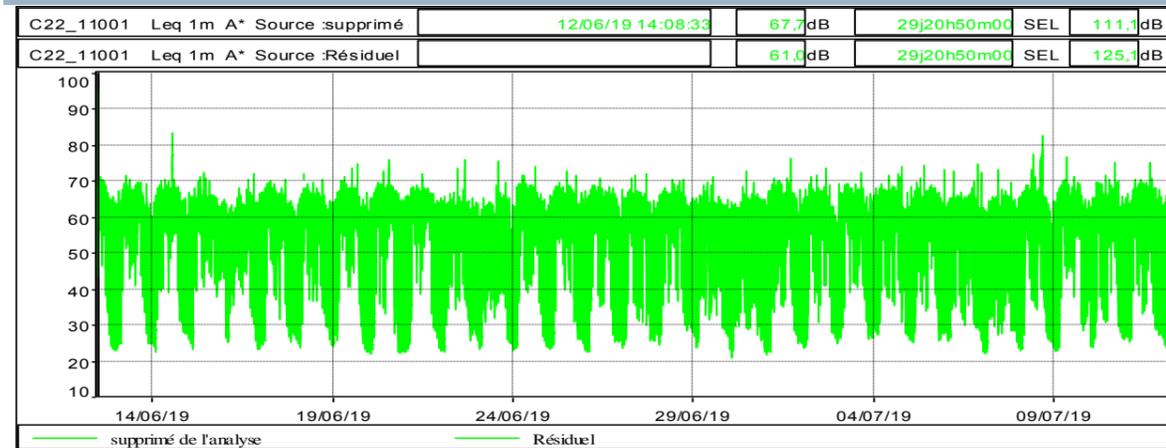
Evolution temporelle du LAeq au point n°2 – Lieu-dit Le Bois Roux



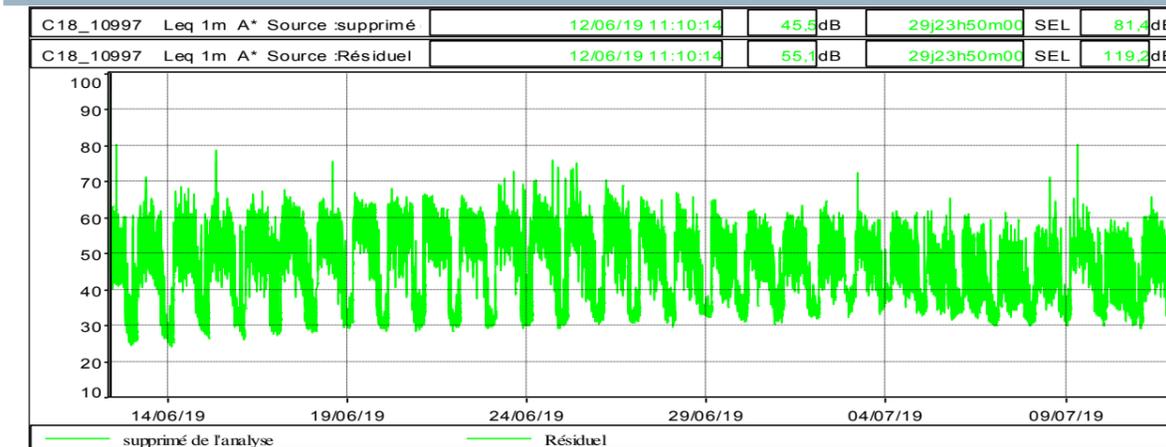
Evolution temporelle du LAeq au point n°6 – Lieu-dit Les Rainières



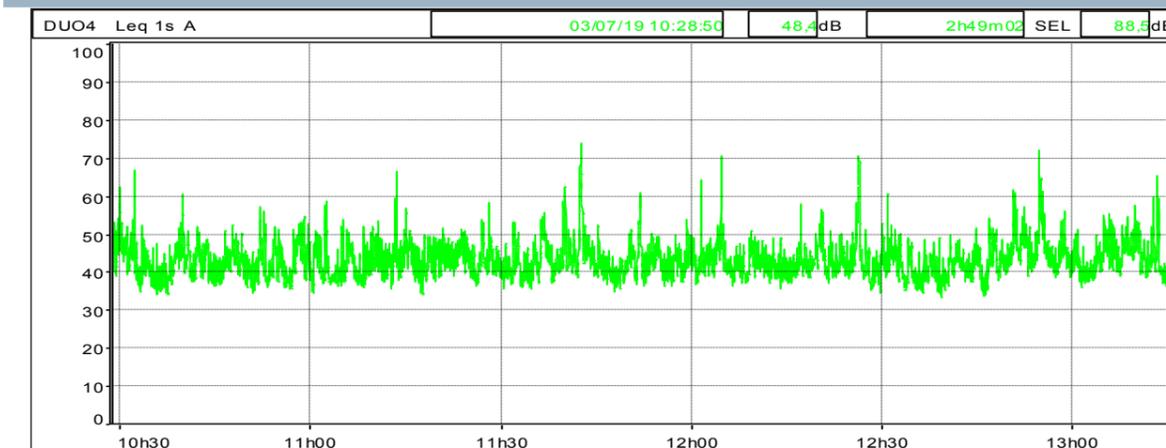
Evolution temporelle du LAeq au point n°7bis – Lieu-dit Maison Rouge



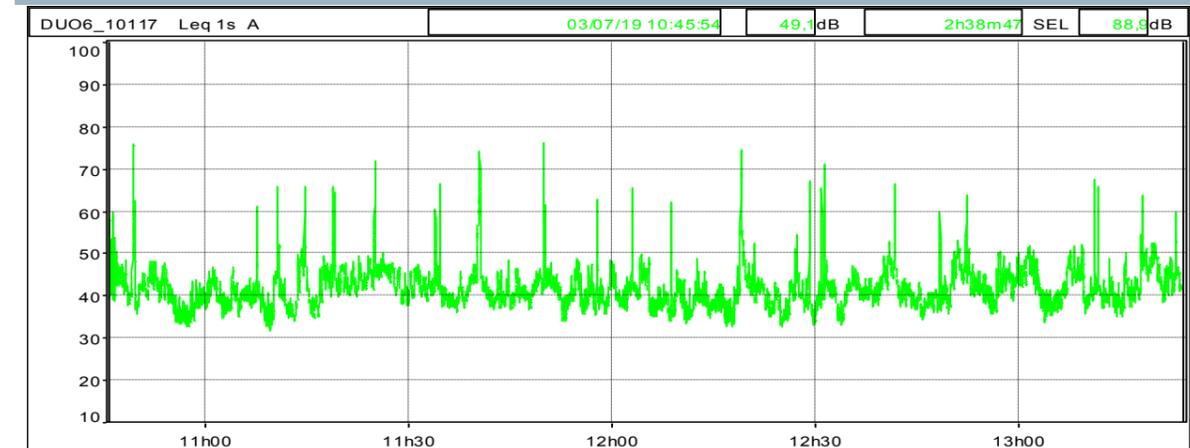
Evolution temporelle du LAeq au point n°8bis – Lieu-dit Le Pré Sec



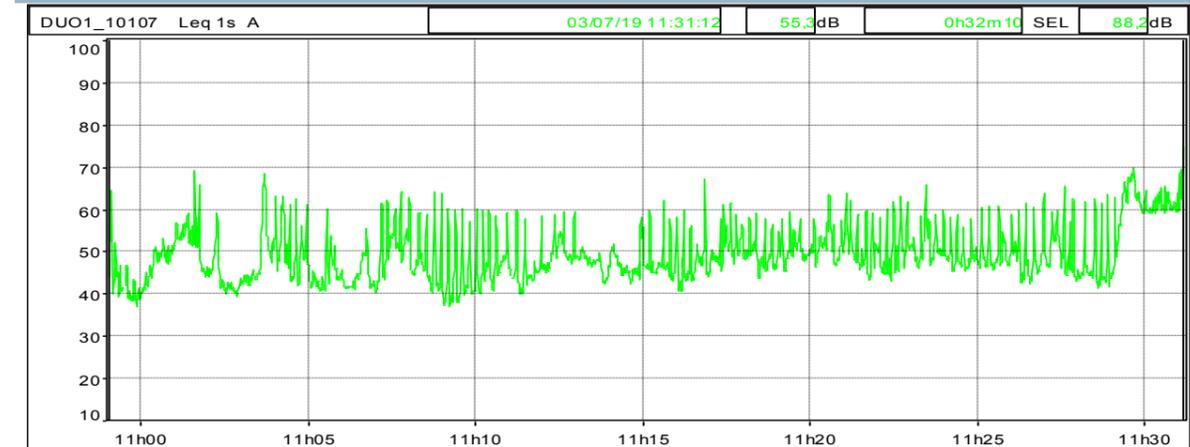
Evolution temporelle du LAeq au point CD1 – L'Hôpiteau



Evolution temporelle du LAeq au point CD2 – Lieu-dit La Parée



Evolution temporelle du LAeq au point CD3 – Lieu-dit Pouilly



## Annexe 21 Incertitude de mesurage lors de l'étude acoustique

L'incertitude recherchée est l'incertitude de mesure du niveau de pression acoustique, quel que soit le phénomène qui est à son origine. Elle est évaluée selon les recommandations du projet de norme NF S 31-114.

Les incertitudes évaluées par cette norme permettent la comparaison des niveaux et des différences de niveaux (émergences) avec des seuils réglementaires ou contractuels.

L'incertitude totale sur l'indicateur de bruit associé à une classe homogène et à une classe de vitesse de vent est composée d'une incertitude (type A) due à la distribution d'échantillonnage de l'indicateur considéré et d'une incertitude métrologique (type B) sur les mesures des descripteurs acoustiques.

### Incertitude de type A

Pour chaque classe homogène et pour chaque classe de vitesse de vent, on calculera :

- l'incertitude sur la distribution d'échantillonnage de l'indicateur de bruit ambiant :

$$U_A(L_{Amb(j)}) = 1,858 \cdot t(L_{Amb(j)}) \cdot \frac{DMA(L_{Amb(j)})}{\sqrt{N(L_{Amb(j)}) - 1}}$$

- l'incertitude sur la distribution d'échantillonnage de l'indicateur de bruit résiduel :

$$U_A(L_{Rés(j)}) = 1,858 \cdot t(L_{Rés(j)}) \cdot \frac{DMA(L_{Rés(j)})}{\sqrt{N(L_{Rés(j)}) - 1}}$$

Avec :

$L_{Amb(j)}$  : ensemble des descripteurs de bruit ambiant pour la classe de vitesse de vent « j »

$L_{Rés(j)}$  : ensemble des descripteurs de bruit résiduel pour la classe de vitesse de vent « j »

$N(X(j))$  : nombre de descripteurs de  $X(j)$  pour la classe de vitesse « j »

$t(X(j))$  : correctif pour les petits échantillons  $X(j)$  pour la classe de vitesse « j » :

$$t(X(j)) = \frac{2 \cdot N(X(j)) - 2}{2 \cdot N(X(j)) - 3}$$

Fonction  $DMA(X(j)) = \text{Médiane}(|X_{(j),i} - \text{Médiane}(X_{(j),i})|)$  : déviation médiane (en valeur absolue) par rapport à la médiane de l'ensemble des descripteurs (indiqués « i ») de bruit X (s'appliquant aussi bien au bruit ambiant ou au bruit résiduel).

$$U_A(E_{(j)}) = \sqrt{U_A(L_{Amb(j)})^2 + U_A(L_{Rés(j)})^2}$$

### Incertitude de type B

$$U_B(L_{Amb(j)}) = \sqrt{\sum_k U_{Bk}(L_{Amb(j)})^2}$$

Incertitude métrologique :

Avec  $U_{Bk}(L_{Amb(j)})$  : composantes de l'incertitude métrologique indiquées « k » sur la mesure du bruit ambiant, pour la classe de vitesse « j ».

Le tableau suivant permettra d'évaluer les  $U_{Bk}(L_{Rés(j)})$ .

$U_{Bk}$	Composante	Incertitude type	Condition
$U_{B1}$	Calibrage	0,20 dB ; 0,20 dBA	Durée maximale entre deux calibrages : 15 jours
		Négligeable	
$U_{B2}$	Appareillage	0,20 dB ; 0,20 dBA	
		Négligeable	
$U_{B3}$	Directivité	0,52 dBA	Direction de référence du microphone verticale
$U_{B4}$	Linéarité en fréquence et pondération fréquentielle	1,05 dBA	
		$1,05 \sqrt{2} \cdot 10^{-E/10}$ dBA	
$U_{B5}$	Température et humidité	0,15 dB ; 0,15 dBA	
		0,22 dB ; 0,22 dBA	
$U_{B6}$	Pression statique pour une classe homogène	0,25 dB ; 0,25 dBA	
		0,24 dB ; 0,24 dBA	
$U_{B7}$	Impact du vent sur le microphone (en dBA)	Fonction de V et de $L_{amb}$	
		Négligeable	
$U_{Bvent}$	Impact de la mesure du vent	Incertitudes métrologiques indirectes*	
		Négligeable	

\* Dépend de la vitesse de vent, du niveau sonore, de la mesure des vitesses de vent

Dans le cas du calcul de l'incertitude UB sur l'émergence et en raison de la comparaison de niveaux issus de la même chaîne d'acquisition, certains composants de l'incertitude sont considérés comme négligeables.

### Incertitude combinée sur les indicateurs de bruits ambiant et résiduel :

$$U_C(L_{Amb(j)}) = \sqrt{U_A(L_{Amb(j)})^2 + U_B(L_{Amb(j)})^2}$$

$$U_C(L_{Rés(j)}) = \sqrt{U_A(L_{Rés(j)})^2 + U_B(L_{Rés(j)})^2}$$

### Incertitude combinée sur les indicateurs d'émergence :

$$U_C(E_{(j)}) = \sqrt{U_A(E_{(j)})^2 + U_B(E_{(j)})^2}$$

## Annexe 22 Glossaire acoustique

### Le décibel (dB)

Le son est une sensation auditive produite par une variation rapide de la pression de l'air.

Le bruit étant caractérisé par une échelle logarithmique, on ne peut pas ajouter arithmétiquement les décibels de deux bruits pour arriver au niveau sonore global.

À noter 2 règles simples :

40 dB + 40 dB = 43 dB ;

40 dB + 50 dB ≈ 50 dB.



### Le décibel pondéré A (dBA)

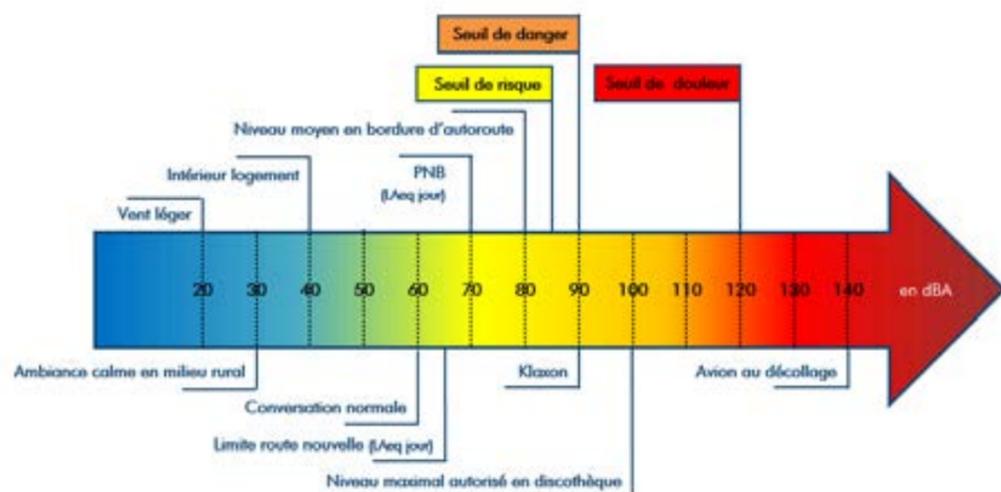
Pour traduire les unités physiques dB en unités physiologiques dBA représentant la courbe de réponse de l'oreille humaine, il est convenu de pondérer les niveaux sonores pour chaque bande d'octave. Le décibel est alors exprimé en décibels A : dBA.

A noter 2 règles simples :

L'oreille fait une distinction entre deux niveaux sonores à partir d'un écart de 3 dBA ;

Une augmentation du niveau sonore de 10 dBA est perçue par l'oreille comme un doublement de la puissance sonore.

### Échelle sonore



### Octave / Tiers d'octave

Intervalle de fréquence dont la plus haute fréquence ( $f_2$ ) est le double de la plus basse ( $f_1$ ) pour une octave et la racine cubique de 2 pour le tiers d'octave. L'analyse en fréquence par bande de tiers d'octave correspond à la résolution fréquentielle de l'oreille humaine.

1/1 octave	1/3 octave
$f_2 = 2 * f_1$	$f_2 = \sqrt[3]{2} * f_1$
$f_c = \sqrt{2} * f_1$	$\Delta f / f_c = 23\%$
$\Delta f / f_c = 71\%$	

$f_c$  : fréquence centrale

$\Delta f = f_2 - f_1$

### Niveau de bruit équivalent $Leq$

Niveau de bruit en dB intégré sur une période de mesure. L'intégration est définie par une succession de niveaux sonores intermédiaires mesurés selon un intervalle d'intégration. Généralement dans l'environnement, l'intervalle d'intégration est fixé à 1 seconde (appelé  $Leq$  court). Le niveau global équivalent se note  $Leq$ , il s'exprime en dB. Lorsque les niveaux sont pondérés selon la pondération A, on obtient un indicateur noté  $LA,eq$ .

### Niveau résiduel

Le niveau résiduel caractérise le niveau de bruit obtenu dans les conditions environnementales initiales du site, c'est-à-dire en l'absence du bruit généré par les éoliennes (niveau de bruit avec éoliennes à l'arrêt).

### Niveau ambiant

Le niveau ambiant caractérise le niveau de bruit obtenu en considérant l'ensemble des sources présentes dans l'environnement du site. En l'occurrence, ce niveau sera la somme entre le bruit résiduel et le bruit généré par les éoliennes (niveau de bruit avec éoliennes en fonctionnement).

### Emergence acoustique (E)

L'émergence acoustique est fondée sur la différence entre le niveau de bruit équivalent pondéré A du bruit ambiant comportant le bruit particulier de l'équipement en fonctionnement (en l'occurrence celui des éoliennes) et celui du résiduel.

<b><math>E = Leq_{ambiant} - Leq_{résiduel}</math></b>
$E = Leq_{éoliennes \text{ en fonctionnement}} - Leq_{éoliennes \text{ à l'arrêt}}$
$E = Leq_{état \text{ futur prévisionnel}} - Leq_{état \text{ actuel (initial)}}$

### Niveau fractile ( $Ln$ )

Anciennement appelé indice statistique percentile  $Ln$ .

Le niveau fractile  $Ln$  représente le niveau sonore qui a été dépassé pendant n % du temps du mesurage. L'indice  $LA,50$  employé dans le domaine éolien caractérise ainsi le niveau médian : dépassé pendant 50 % du temps de l'intervalle d'observation.

### Niveau de puissance acoustique

Ce niveau caractérise l'énergie acoustique d'une source sonore. Elle est exprimée en dBA et permet d'évaluer le niveau de bruit émis par un équipement indépendamment de son environnement.

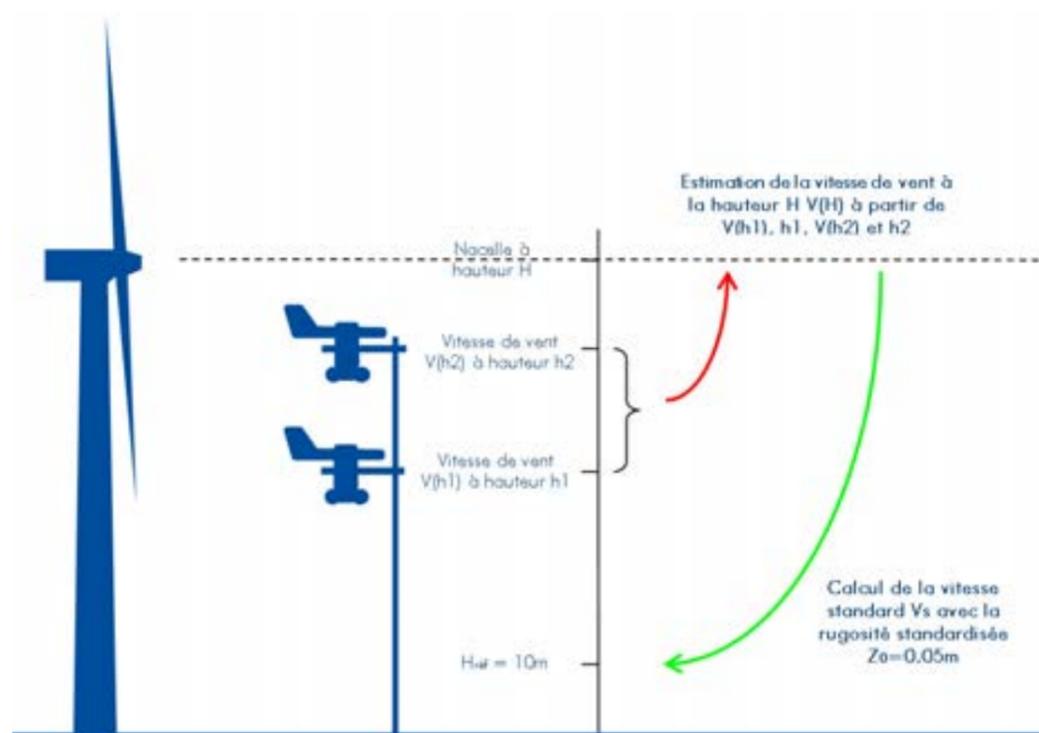
### Vitesse de vent standardisée - Hauteur de référence : $H_{ref} = 10m$

La corrélation des niveaux de bruit avec la vitesse de vent s'effectue à la hauteur de référence fixée à 10m. Cette vitesse de vent correspond à la vitesse de vent dite « standardisée » qui est égale à la vitesse calculée à 10m de haut sur un sol présentant une longueur de rugosité de référence fixée à 0,05m.

Cette vitesse se calcule à partir de la vitesse « réelle » à hauteur de nacelle des éoliennes (soit la vitesse est mesurée directement à hauteur de moyeu (anémomètre nacelle), soit elle est extrapolée à hauteur de moyeu à partir des vitesses et du gradient de vent mesurés à différentes hauteurs) qui est ensuite convertie à la hauteur de référence (10m) à l'aide d'une longueur de rugosité standardisée à 0,05m et selon un profil de variation en loi logarithmique.

Ces vitesses de vent standardisées, considérées pour les études acoustiques peuvent être assimilées à des vitesses « virtuelles », représentant les vitesses de vent reçues par l'éolienne, auxquelles est appliqué un facteur K = constante qui est fonction d'un type de sol standard.

Pour ces raisons, les vitesses standardisées (à hauteur de référence) sont différentes des vitesses mesurées à 10m.



(Source : Projet de norme NFS 31-114)

### Norme NFS 31-010

La norme NF S 31-010 « Acoustique – Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement – Méthodes particulières de mesurage » de 1996 a été élaborée au sein de la Commission de Normalisation S30J « Bruit dans l'environnement » d'AFNOR. Elle est utilisée dans le cadre de la réglementation « Bruit de voisinage ». Elle indique la méthodologie à appliquer concernant la réalisation de la mesure.

### Projet de Norme NFS 31-114

Le projet de norme intitulé « Acoustique – Mesurage du bruit dans l'environnement avec et sans activité éolienne » indique la méthodologie à appliquer en prenant en considération la problématique éolienne, notamment celle posée par le mesurage en présence de vent.

### Annexe 23 Délibération du conseil municipal de Saint-Aubin-du-Plain (04/02/2016)

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN  
REUNION DU 4 FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents : MRS AUGÉARD Jacques, BEAUDOU Samuel, BERTRAND Olivier, BLANCHARD Christophe, DIERICKX Dominique, MAROLLEAU Serge, CAILLAUD Bernard, SOULARD Sébastien, CAILLEAU Pierre,

MMES COTILLON Nicole, GOARDET Sophie, PIOUSSEAU Emilie, RATEAU Chantal

Excusés : M. GRAVELEAU Vincent qui donne pouvoir à M. BEAUDOU Samuel

Absente : Mme CHABAUTY-CHARTIER Julie

Secrétaire de séance : M. CAILLEAU Pierre

**Décision pour poursuivre l'étude de la faisabilité du projet éolien sur la commune**

Ce projet a été présenté lors du conseil du 7 janvier 2016. Mme le Maire propose un vote à bulletin secret.

Oui = accord pour poursuivre le projet et passer à la phase d'étude du projet

Non = abandon du projet

Bulletins exprimés : 14

Oui : 9 voix

Non : 4 voix

Blanc : 1 voix

Le conseil municipal décide de poursuivre le projet et la mairie informera la société WKN de cet accord.

Délibération rendue exécutoire  
Reçue en Sous-Préfecture

Notifiée ou publiée le  
Le Maire

Fait et délibéré les jour, mois  
Et an que dessus,  
Le Maire,  
Nicole COTILLON

SOUS-PREFECTURE  
Reçu le  
12 FEV. 2016  
74502 BRESSUIRE



### Annexe 24 Attestation des propriétaires pour la restauration et préservation d'un îlot bocager humide au sud des implantations

Annexe 1 – Plan des mesures d'éco-complexe



Convention visant à la création et l'entretien d'un éco-complexe dans le cadre du projet de parc éolien de la Saint-Aubin-du-Plain  
Octobre 2020

**ANNEXE 2**  
**TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE**

Nous soussignés :

1°) SCI de la Forêt représentée par :  
Monsieur JACQUE Jean-Luc  
Adresse : Les Rainières 79300 Bressuire  
Né le 06/05/1953 à Cons-la-Grandville (54870)

**ET :**

Madame JACQUE Nathalie née Simon  
Adresse : Les Rainières 79300 Bressuire  
Née le 07/12/1967 à Plémet (22210)

Agissant en qualité de : **PROMETTANT**

Les parcelles potentiellement concernées par le Projet sont désignées dans le tableau suivant :

Département	Commune	Section	Parcelle	Superficie
Deux-Sèvres	Bressuire	D	398	2 52,48 m <sup>2</sup>

Autorise la société WKN France ou tout tiers substitué :

- à mettre en place une clôture autour du ruisseau d'en l'optique de la création d'un écomplexe d'environ 550 m<sup>2</sup>;

Fait à Bressuire le 3, 10, 2020

Signature :

*Jean JACQUE*

*Nathalie JACQUE*

Convention visant à la création et l'entretien d'un écomplexe dans le cadre du projet de parc éolien de la Saint-Aubin-du-Plain  
Octobre, 2020

**Annexe 1 – Plan des mesures d'écomplexe**



Convention visant à la création et l'entretien d'un écomplexe dans le cadre du projet de parc éolien de la Saint-Aubin-du-Plain  
Octobre, 2020

## Annexe 25 Mise à jour des références à l'éloignement au mat le plus proche

Référence : Tableau 34 : Périmètre réglementaire présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, page 92

**ANNEXE 2**  
**TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE**

Nous soussignés :

**1\*)** Nom : Monsieur MAUPETIT Emmanuel  
Adresse : 9 rue du Moulin  
Code Postal : 79 300 Commune : Noirlieu  
Téléphone : 05 49 80 29 53  
Né le : 08/02/1976 à Bressuire (79)

**ET**  
Nom : Madame MAUPETIT Stéphanie née FREBOEUF  
Adresse : 9 rue du Moulin  
Code Postal : 79 300 Commune : Noirlieu  
Téléphone : 05 49 80 29 53  
Né le : 24/10/1974 à Thouars (79)  
Agissant en qualité de : **PROMETTANT.**

Les parcelles potentiellement concernées par le Projet sont désignées dans le tableau suivant :

Département	Commune	Section	Parcelle	Superficie
Deux-Sèvres	Bressuire	B	19	82 68 m <sup>2</sup>
Deux-Sèvres	Bressuire	B	21	3 25 20 m <sup>2</sup>
Deux-Sèvres	Bressuire	B	22	74 64 m <sup>2</sup>
Deux-Sèvres	Bressuire	B	23	1 04 89 m <sup>2</sup>
Deux-Sèvres	Bressuire	B	24	1 60 14 m <sup>2</sup>
Deux-Sèvres	Bressuire	B	676	4 81 31 m <sup>2</sup>

Autorise la société WKN France ou tout tiers substitué :

- \* à mettre en place les mesures visant à créer un éco-complexe que sont :
  - o la mise en place d'environ 580 m de haies bocagères ;
  - o la mise en place d'environ 100 m (soit 10 arbres) d'arbre de haut jet ;
  - o la mise en place d'environ 20 800 m<sup>2</sup> de fauche tardive
  - o la mise en place de clôture visant à préserver ces différents secteurs

Fait à Noirlieu le 5 / 10 / 2020

Signature : 

Convention visant à la création et l'entretien d'un éco-complexe dans le cadre du projet de parc éolien de la Saint-Aubin-du-Plain  
Octobre, 2020

Code, intitulé et superficie	Localisation et distance de l'aire d'étude immédiate	Localisation et distance au mat le plus proche	Principaux intérêts écologiques (source : INPN)
<b>Zone spéciale de conservation (ZSC)</b>			
FR540007613	Vallée de l'Argenton 738 ha	5,3 km au nord-est de l'aire d'étude immédiate	<p><b>5,6 km environ au nord-est de l'éolienne E3</b></p> <p><b>Intérêt du site :</b> Le site est un éco-complexe de petites vallées encaissées se trouvant sur la bordure méridionale du Massif Armoricain et associant des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc.</p> <p>L'intérêt phytocénotique est considéré comme exceptionnel avec des corniches rocheuses présentant plusieurs associations se retrouvant sur quelques sites rocheux du sud armoricain : pelouses oligotrophes hygrophiles - Ophioglossum azorici - Isoetum histricis - ou non - Plantagini holostei - Sesamoidetum canescentis, végétation chasmophytique héliophile - Umbilico rupestris - Silenetum bastardii - ou hygrosclaphile (Umbilico-Asplenietum billotii, Asplenietum septentrionali-adianti-nigri), fourrés de corniche du Pyro cordatae-Cytisetum scoparii, etc.</p> <p>Plusieurs espèces floristiques sont présentes sur le site dont de nombreuses en station unique en région de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>L'intérêt faunistique est considéré comme plus « diffus » avec pourtant 15 espèces d'intérêt communautaire : le Chabot et la Bouvière, la Loutre et le Castor d'Europe, le Triton crêté, le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes ou encore le Grand capricorne ainsi que plusieurs espèces de chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Grand Murin.</p> <p><b>Vulnérabilité du site :</b> Le système des corniches rocheuses est soumis à une évolution naturelle de la végétation des coteaux par le développement des fourrés. Le développement de fourrés arbustifs denses constitue un autre type de menace liée à la dynamique naturelle de la végétation avec la disparition du pâturage ovin traditionnel.</p> <p>Les mares oligotrophes font partie de parcelles pâturées et sont donc exposées éventuellement à un piétinement ou un surpâturage.</p> <p>La pratique de sports mécaniques (trial sur terrain réservé, quad sur chemins ruraux) ponctuelle ou diffuse peut également poser problème : piétinement des pelouses, modifications du régime des suintements et sources etc.</p>

Référence : Tableau 35 : Périmètres d'inventaire présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, page 93

Code, intitulé et superficie	Localisation et distance de l'aire d'étude immédiate	Localisation et distance au mat le plus proche	Principaux intérêts écologiques (source : INPN)
<b>ZNIEFF de type I</b>			
540004423 Vallée de l'Argenton - Madoire 292 ha	Environ 5,3 km au nord de l'aire d'étude immédiate	<b>5,6 km environ au nord-est de l'éolienne E3</b>	Vallées schisteuses de la bordure méridionale du Massif Armoricain : présence de falaises et affleurements rocheux, pelouses calcifuges, suintements localisés ou encore de prairies inondables. <b>Intérêt botanique et entomologique</b>
540004424 Vallées de l'Argenton et de l'Ouère 259 ha	Environ 5,6 km au nord de l'aire d'étude immédiate	<b>5,9 km environ au nord-est de l'éolienne E1</b>	Vallées de la bordure méridionale du Massif Armoricain sur substrat paléozoïque (granite à biotite) : versants escarpés entrecoupés de falaises sub-verticales, lambeaux de chênaie calcifuge sur sols plus profonds, ruisseaux avec aulnaie riveraine en fond de thalweg. <b>Intérêt botanique exceptionnel</b>
540006871 Etang de la Madoire 40 ha	Environ 7,4 km au sud de l'aire d'étude immédiate	<b>7,7 km environ au sud de l'éolienne E1</b>	Etang et roselière. <b>Intérêt botanique et ornithologique</b>
540014429 Etang de Miremont 4 ha	Environ 8,3 km au nord-est de l'aire d'étude immédiate	<b>8,6 km environ au nord-est de l'éolienne E3</b>	Petit étang méso-eutrophe à niveau variable, avec ceinture d'hélophytes discontinue (phragmitaie et cariçaie), saulaie de bordure et végétation flottante. <b>Intérêt botanique, batrachologique et ornithologique</b>
540006858 Etang de la Grue 20 ha	Environ 8,6 km au nord-est de l'aire d'étude immédiate	<b>8,9 km environ au nord-est de l'éolienne E3</b>	Etang eutrophe sur substrat cristallin, avec importantes ceintures d'hélophytes (phragmitaie et, surtout, magnocariçaie). Intérêt botanique, herpétologique et ornithologique
<b>ZNIEFF de type II</b>			
540007313 Vallée de l'Argenton 840 ha	Environ 5,3 au nord de l'aire d'étude immédiate	<b>5,6 km environ au nord-est de l'éolienne E3</b>	Eco-complexe de petites vallées encaissées dans les granites à biotite du socle paléozoïque associant des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc. <b>Intérêt botanique, entomologique, ichtyologique, batrachologique, mammologique</b>

Référence : Tableau 194 : Les ICPE sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain, page 227

Nom	Rubrique	Activité	Adresse	Distance à la ZIP	Distance au mat le plus proche
SUIRE sa	211	Gaz combustibles liquéfiés (dépôts)	Zone d'activité le Bois Roux	1,2 km	<b>1,3 km de l'éolienne E1</b>
	2 560	Métaux et alliages (travail mécanique des)			
	2 565	Métaux et matières plastiques (traitement des)			
	2 940	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)			
CHOUTEAU LAURENT	2 102	Elevage de porcs	La Noue	1,5 km	<b>1,55 km de l'éolienne E1</b>
BRIFFEAU JEAN YVES	2 101	Bovins (élevage, vente, transit, etc.)	La Fontaine de L'Onglée	2,3 km	<b>2,35 km de l'éolienne E1</b>

Référence : Tableau 197 : Le contexte éolien de l'aire d'étude éloignée, page 237

Numéro carte	Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Statut	Distance à la ZIP	Distance au mat le plus proche
1	Parc éolien des Herbes Blanches	5	Autorisé	4,7 km	<b>4,9 km de E1</b>
2	Parc éolien de la Chapelle-Gaudin Noirterre	12	En exploitation	4,9 km	<b>4,95 km de E3</b>
3	Parc éolien de Coulonges Thouarsais	6	En exploitation	7,7 km	<b>7,8 km de E3</b>
4	Parc éolien de Bressuire	1	En exploitation	8,3 km	<b>8,78 km de E2</b>
5	Parc éolien de la Fraignais	6	En exploitation	10,3 km	<b>10,39 km de E1</b>
6	Parc éolien de Saint-Aubin-de-Baubigné	5	Autorisé	12,8 km	<b>13,3 km de E1</b>
7	Parc éolien des Galvestes	3	Autorisé	13,0 km	<b>13,4 km de E2</b>
8	Parc éolien du Chemin vert	5	Autorisé	13,4 km	<b>14 km de E3</b>
9	Parc éolien de Mauzé-Thouarsais	3	En exploitation	16,2 km	<b>16,4 km de E3</b>
10	Parc éolien du Boussais	4	En instruction	16,8 km	<b>17 km de E3</b>
11	Ferme éolienne de Saint-Maurice	6	Autorisé	17,2 km	<b>17,38 km de E1</b>
12	Parc éolien NORDEX XXXII (SAS)	8	Autorisé	17,6 km	<b>17,8 km de E1</b>
13	SEPE des Pâtis Longs	6	En instruction	18,1 km	<b>18,2 km de E3</b>
14	Ferme éolienne de Glénay	9	En exploitation	18,6 km	<b>18,65 km de E3</b>
15	Ferme éolienne des Pâtis aux chevaux	6	Autorisé	19,9 km	<b>20 km de E3</b>

Référence : Tableau 199 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 260

Commune (Commune nouvelle)	Population communale en 2016 (Source : Insee)	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Eloignement vis-à-vis de l'éolienne la plus proche	Aire d'étude
Bressuire	20 500	7,6	<b>7,7 km de E2</b>	Rapprochée
Argenton-les-Vallées (Argentonny)	3 200	8,5	<b>8,55 km de E1</b>	Éloignée
Nueil-les-Aubiers	5 600	9,5	<b>9,5 km de E1</b>	Éloignée

Référence : Tableau 200 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 264

Commune (Commune nouvelle)	Population communale en 2016 (Source : Insee)	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Principales caractéristiques paysagères											Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle					Niveau de sensibilité paysagère potentielle	
				Situation topographique				Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle				Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque de concurrence visuelle avec la silhouette de bourg			
				Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village-étoile	Village-rue	Village-aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties	OUI	NON		
Chambrouet (Bressuire)	20 500	1,5	1,55 km de E3	X							X		X		X	X	X	X			Fort
Saint-Aubin-du-Plain	570	1,6	1,6 km de E1		X						X				X	X	X	X			Fort
Noirlieu (Bressuire)	20 500	3,2	3,2 km de E3					X	X				X			X	X	X			Modéré
Voultegon (Voulmentin)	1 100	4,5	4,5 km de E1		X				X		X					X	X			X	Modéré
Saint-Clémentin (Voulmentin)	1 100	5,2	5,2 km de E1	X		X		X			X			X			X	X			Modéré
Sanzay (Argentonnay)	3 200	6,0	6 km de E3	X					X	X				X		X				X	Faible
Saint-Porchaire (Bressuire)	20 500	6,0	6 km de E3		X						X			X						X	Très faible
Beaulieu-sous-Bressuire (Bressuire)	20 500	6,5	6,6 km de E1		X		X				X			X						X	Très faible
Noirterre (Bressuire)	20 500	7,4	7,4 km de E3		X				X		X			X						X	Très faible
La-Chapelle-Gaudin (Argentonnay)	3 200	7,5	7,5 km de E3		X					X				X						X	Très faible
Bressuire (Bressuire)	20 500	7,6	7,7 km de E2	X			X				X			X	X		X		X	X	Faible à modéré

Référence : Tableau 201 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des hameaux proches, page 272

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (m)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Champagne	0,5	590 m de E1	Hameau composé de quelques habitations, situé légèrement en contrebas de la ZIP, dans un contexte bocager agricole. Les bâtiments agricoles, au sud du hameau, et la végétation (bocage, jardin) contribuent à filtrer les vues.	Sud	Oui	Modéré
Le Bois Roux	0,5	560 m de E2	Hameau de 2 habitations, en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager agricole à maille lâche.	Sud	Oui	Fort
La Picaudière	0,6	710 m de E3	Hameau d'une seule habitation, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole. Les haies basses permettent potentiellement des vues vers la ZIP, ainsi que le recul que provoque l'étang.	Sud-ouest	Oui	Modéré
Beauvais	0,5	560 m de E3	Hameau de petite taille, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole, avec une strate arborée filtrant les vues.	Sud-ouest	Oui	Modéré

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (m)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Marsaudières	0,7	780 m de E3	Hameau d'une seule habitation, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole. La présence de boisement et d'une trame bocagère dense filtrent fortement, voire ferment, les vues vers la ZIP.	Ouest	Oui mais fortement filtrée	Faible à modéré
L'Hôpiteau	0,5	610 m de E3	Hameau d'une seule habitation, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole. La présence de boisement et d'une trame bocagère dense filtrent fortement les vues vers la ZIP.	Ouest	Oui	Modéré
Sainte-Marie	0,7	760 m de E3	Hameau d'une seule habitation, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole. La haie longeant la route et desservant le hameau ainsi que les boisements filtrent potentiellement les vues vers la ZIP.	Ouest	Oui	Modéré
Le Petit Villeneuve	0,5	615 m de E3	Hameau d'une seule habitation, en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager agricole.	Nord-ouest	Oui	Modéré
Le Grand Villeneuve	0,5	560 m de E3	Hameau de deux habitations, en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager agricole. La ZIP s'étend à l'arrière des bâtiments.	Nord-ouest	Oui	Fort

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (m)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Rainières	0,5	<b>700 m de E3</b>	Hameau composé de quelques habitations, en situation topographique légèrement surélevée par rapport à la ZIP, dans un contexte bocager agricole. Les bâtiments agricoles contribuent à filtrer les vues.	Nord	Oui	<b>Modéré</b>
La Maison Rouge	0,6	<b>1 000 m de E2</b>	Hameau composé de deux habitations, localisé le long de la RD748 (route traversant la ZIP) en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager agricole. Le maillage bocager lâche permet des vues potentiellement ouvertes vers la ZIP. Cependant, l'une des habitations présentent une haie dense, pouvant filtrer les vues.	Nord	Oui	<b>Fort</b>
La Lucie	0,5	<b>720 m de E1</b>	Hameau composé d'une seule habitation, en situation topographique légèrement en contrebas par rapport à la ZIP, installé le long de la Rainaudière, dans un contexte bocager agricole. Les haies bocagères étant plus basses au nord du hameau, les vues vers la ZIP sont potentiellement plus ouvertes.	Nord-est	Oui	<b>Fort</b>

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (m)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Le Pré Sec	0,6	<b>840 m de E1</b>	Hameau composé d'une seule habitation, en situation topographique légèrement en contrebas par rapport à la ZIP, installé le long de la Rainaudière, plus bas que La Lucie, dans un contexte bocager agricole. Les haies bocagères étant plus basses au nord du hameau, les vues vers la ZIP sont potentiellement plus ouvertes.	Nord-est	Oui	<b>Modéré</b>
La Parée	0,8	<b>970 m de E1</b>	Hameau de petite taille, en situation topographique légèrement en contrebas par rapport à la ZIP, installé le long de la Rainaudière, dans un contexte bocager agricole. Les haies bocagères étant plus basses au nord du hameau, les vues vers la ZIP sont potentiellement plus ouvertes.	Nord-est	Oui	<b>Modéré</b>
Pouilly	0,5	<b>770 m de E1</b>	Hameau de petite taille, situé légèrement en contrebas de la ZIP, dans un contexte bocager agricole. Les haies bocagères étant plus basse au nord du hameau, les vues vers la ZIP sont potentiellement plus ouvertes.	Est	Oui	<b>Modéré</b>

**Référence** : Tableau 203 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques à rayonnement régional / départemental à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 282

Élément touristique (Commune)	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Jardin de Cistus (Argentonnay)	4,3	<b>4,3 km de E1</b>	Jardin ceinturé de boisement, fermant les vues vers la ZIP.	Faible
Vallée de l'Argenton	4,3	<b>4,3 km de E1</b>	Cette vallée concentre une grande partie des sites touristiques de l'aire d'étude (les Douves Chaudes, le Parc de la Vallées, le Chiron du Four, Argentonnay, véloroute de l'Argenton...). Cependant, comme établi précédemment (cf. IV.1.3. Les vallées du Thouet et de ses affluents), cette vallée présente une position topographique en point bas et une végétation arborée dense, fermant les vues vers la ZIP.	Faible
Arboretum de la Croix Verte (Bressuire)	5,9	<b>6,1 km de E1</b>	Partie haute de l'arboretum boisé, fermant les vues vers la ZIP.	Faible
Ville de Bressuire	7,6	<b>7,7 km de E2</b>	Le cœur touristique de Bressuire est peu susceptible d'offrir des vues généralisées en direction du projet. Depuis le château, principale attraction touristique de la ville, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la végétation, malgré sa position en point haut. La randonnée de la coulée verte, faisant le tour du château, est inscrite dans un environnement fermé par les trames bâtie et végétale ainsi que par la topographie.	Faible
Odyssée Nature – Body Nature (Nueil-les-Aubiers)	7,6	<b>8,0 km de E1</b>	Entreprise située dans un environnement bocager et boisé fermant les vues vers la ZIP.	Faible
Ville d'Argenton-les-Vallées (Argentonnay)	8,5	<b>8,55 km de E1</b>	Village situé sur le versant nord de l'Argenton, proposant une randonnée de découverte de la vallée et du village « Les trésors d'Argenton-les-Vallées ». Malgré l'orientation du bourg vers la ZIP, l'éloignement à la ZIP, la topographie et la trame végétale dense ferment les vues dans cette direction.	Faible
Parc et jardins du Domaine de Tournelay (Nueil-les-Aubiers)	9,3	<b>9,4 km de E1</b>	Domaine ceinturé de boisement, fermant les vues vers la ZIP.	Faible

Élément touristique (Commune)	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Basilique Notre-Dame-de-Pitié (Chapelle-Saint-Laurent)	18,5	<b>18,9 km de E3</b>	Basilique située dans le bourg de la Chapelle-Laurent. Aucune vue vers la ZIP ne semble possible du fait de l'éloignement à la Zone d'Implantation Potentielle et de la densité de la trame bâtie. Les parcs éoliens se situant au sud de la basilique (Vernoux-en-Gâtine, Traves et Neuvy Bouin), hors zone d'étude, sont visibles depuis la place de l'édifice.	Faible

**Référence** : Tableau 204 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques à rayonnement local à l'échelle du périmètre rapproché, page 285

Élément touristique	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Voie verte Nueil-les-Aubiers – Bressuire	2,1 au plus proche	<b>2,3 km au plus proche de E1</b>	Voie verte reliant Nueil-les-Aubiers à Bressuire. Le sentier est encadré d'une haie, plus ou moins dense, fermant globalement les vues. Des vues filtrées peuvent potentiellement être possibles vers la ZIP, suivant la densité du bocage et les points de vue offerts par les vallonnements. Au niveau des intersections avec les axes routiers, le paysage s'ouvre ponctuellement en direction de la ZIP, en particulier à l'approche du site de projet.	Faible à modéré
Prieuré de Voulmentin	4,6	<b>4,9 km de E1</b>	Le domaine est localisé sur le coteau nord de l'Argent, orienté vers la ZIP. Cependant, les boisements ferment ou filtrent fortement les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Les jardins se situent en fond de vallée et ne présentent donc aucune sensibilité potentielle à l'implantation d'éoliennes au sein du site d'étude.	Faible
Chapelle de l'Ermitage	5,5	<b>5,8 km de E3</b>	Environnement fermé par les boisements et le bocage.	Faible
Château de Sanzay	5,8	<b>6,0 km de E3</b>	Trame végétale dense autour du château fermant les vues depuis le pied du château. Cependant, risque de covisibilité depuis l'entrée du chemin y menant et vues potentiellement lointaine depuis le donjon et le châtelet.	Modéré
Golf du bocage Bressuirais	6,0	<b>6,4 km de E2</b>	Ouvertures visuelles potentielles en direction de la ZIP depuis le bâtiment d'accueil du golf. Depuis le parcours, les vues sont globalement fermées par le bocage mais peuvent être parfois possibles en direction du site d'étude en point haut.	Faible à modéré
Jardin/ logis de Riparfond	6,5	<b>6,9 km de E3</b>	La trame végétale ceinturant le logis et la présence au nord de la zone industrielle de Bressuire ferment les vues en direction de la ZIP.	Faible

**Référence** : Tableau 205 : Les parcs éoliens recensés de l'aire d'étude éloignée, page 288

Nom du parc (Communes)	Typologie	Éloignement par rapport à la ZIP (km)	Eloignement au mat le plus proche	Diamètre rotor (m)	Hauteur de mât (m)	Hauteur totale (m)	État
Les Herbes Blanches (Voulmentin)	2 lignes parallèles (une de 2 éoliennes, une de 3 éoliennes), orientées nord-ouest / sud-est	4,7	<b>4,9 km de E1</b>	100	100	150	Autorisé
Noirterre – La-Chapelle-Gaudin (Bressuire, Argentonnay)	3 lignes parallèles de 4 éoliennes, orientées nord-nord-est / sud-sud-ouest	4,9	<b>4,95 km de E3</b>	92	94	140	En exploitation
Coulonges Thouarsais (Coulonges Thouarsais)	2 lignes parallèles de 3 éoliennes, orientées nord-nord-est / sud-sud-ouest	7,7	<b>7,8 km de E3</b>	92	94	140	En exploitation
Bressuire (Bressuire)	1 éolienne	8,3	<b>8,78 km de E2</b>	30	52	67	En exploitation
La Fraignaie (Nueil-les-Aubiers)	Alignement de 6 éoliennes orienté sud-ouest / nord-est	10,3	<b>10,39 km de E1</b>	82	98	131	En exploitation
Saint-Aubin-de-Baubigné (Mauléon)	Alignement de 3 éoliennes orienté nord-ouest / sud-est	12,8	<b>13,3 km de E1</b>	113	95	151	Autorisé
Les Galvestes (Chanteloup, Boismé, Bressuire)	Bouquet de 3 éoliennes	13,0	<b>13,4 km de E2</b>	92	104	150	Autorisé

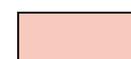
Nom du parc (Communes)	Typologie	Éloignement par rapport à la ZIP (km)	Eloigne ment au mat le plus proche	Diamètre rotor (m)	Hauteur de mât (m)	Hauteur totale (m)	État
Le Chemin vert (Chiché)	Alignement de 5 éoliennes orienté nord-ouest / sud-est	13,4	<b>14 km de E3</b>	92	104	150	Autorisé
Mauzé- Thouarsais (Mauzé- Thouarsais)	Alignement de 3 éoliennes orienté ouest / est	16,2	<b>16,4 km de</b>	92	98	145	En exploitation
Boussais (Boussais)	Alignement de 4 éoliennes orienté est / ouest	16,8	<b>17 km de E3</b>	149	164	238,5	En cours d'instruction
Saint-Maurice (Saint-Paul- du-Bois, Saint- Maurice- Etusson)	2 lignes parallèles (une de 4 éoliennes, une de 2 éoliennes) orientées nord-ouest / sud-est	17,2	<b>17,38 km de E1</b>	133	99	165	Autorisé

Nom du parc (Communes)	Typologie	Éloignement par rapport à la ZIP (km)	Eloigne ment au mat le plus proche	Diamètre rotor (m)	Hauteur de mât (m)	Hauteur totale (m)	État
Nordex XXXII (SAS) (Somloire, Les Cerqueux, Yzernay)	2 lignes non parallèles (une de 5 éoliennes, une de 3 éoliennes) orientées nord-nord- ouest / sud- sud-est	17,5	<b>17,8 km de E1</b>	114 / 96	93 / 77	150 / 125	Autorisé
Les Pâtis- Longs (Luzay)	2 lignes parallèles (une de 2 éoliennes, une de 4 éoliennes) orientées nord-ouest / sud-est	17,9	<b>18,2 km de E3</b>	114	119	176	En cours d'instruction <sup>7</sup>
Glenay (Glenay)	2 lignes parallèles (une de 5 éoliennes, une de 4 éoliennes) orientées nord / sud	18,6	<b>18,65 km de E3</b>	117	92	150	En exploitation

<sup>7</sup> Le projet des Pâtis Long s'est vu octroyé une autorisation provisoire par ordonnance de la cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 9 janvier 2020. Les prescriptions d'exploitation n'ayant pas encore été publiées par la préfecture, nous considérons ce parc comme étant en phase d'instruction.

Référence : Tableau 206 : Résultat de l'évaluation multicritère des monuments historiques, page 306

**Légende :**

 Monument historique ressortant de l'analyse multicritère (note de sensibilité supérieure ou égale à 10)

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Monument historique	Commune	Protection	Note de sensibilité potentielle (/20 points)	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)
1	1,7	<b>2 km de E1</b>	Manoir de la Roche Jaquelin	Voulmentin	Inscription partielle	<b>11</b>	6	0	2	2	0	1
2	2,5	<b>2,8 km de E1</b>	Domaine de la Dubrie	Bressuire	Inscription partielle	<b>13</b>	6	2	2	2	0	1
3	2,5	<b>2,6 km de E3</b>	Château de Muflet	Saint-Aubin-du-Plain	Inscription	<b>13</b>	6	2	2	2	0	1
4	2,5	<b>2,6 km de E3</b>	Château de Noirlieu	Bressuire	Inscription partielle	<b>12</b>	6	2	0	2	0	2
5	4,4	<b>4,6 km de E1</b>	Chapelle des Rosiers	Voulmentin	Classement	<b>11</b>	3	2	2	2	0	2
6	4,6	<b>4,9 km de E1</b>	Église paroissiale Saint-Clémentin et ancien prieuré	Voulmentin	Inscription	<b>11</b>	3	2	2	2	0	2
7	5,9	<b>6 km de E3</b>	Château de Sanzay	Argentonnay	Inscription	<b>11</b>	3	2	2	2	0	2
8	6,5	<b>6,6 km de E3</b>	Dolmen	Argentonnay	Classement	<b>8</b>	3	2	0	1	0	2
9	6,9	<b>6,9 km de E3</b>	Château de Vermette (restes du)	Argentonnay	Inscription	<b>7</b>	3	2	0	2	0	1
10	7,2	<b>7,6 km de E2</b>	Église Notre-Dame	Bressuire	Classement	<b>9</b>	3	2	0	2	0	2
11	7,4	<b>7,8 km de E2</b>	Château	Bressuire	Classement	<b>9</b>	3	2	0	2	0	2
12	7,6	<b>8 km de E2</b>	Prieuré de Saint-Cyprien	Bressuire	Inscription partielle	<b>7</b>	3	0	0	2	0	2
13	7,6	<b>7,7 km de E3</b>	Domaine de Grenouillon	Argentonnay	Inscription partielle	<b>7</b>	3	2	0	2	0	1
14	7,7	<b>7,9 km de E1</b>	Logis de la Favrière	Nueil-les-Aubiers	Inscription	<b>9</b>	3	4	0	2	0	1
15	8,3	<b>8,45 km de E1</b>	Église	Argentonnay	Classement partiel	<b>4</b>	3	2	0	2	0	1
16	8,5	<b>8,7 km de E1</b>	Logis de Serveau	Nueil-les-Aubiers	Inscription	<b>9</b>	3	2	2	2	0	1
17	8,6	<b>8,7 km de E1</b>	Château	Argentonnay	Classement partiel	<b>9</b>	3	2	0	2	0	2
18	8,7	<b>8,8 km de E1</b>	Pont Cadoret	Argentonnay	Inscription	<b>8</b>	3	2	0	1	0	2
19	9	<b>9,3 km de E1</b>	Domaine de Tournelay	Nueil-les-Aubiers	Inscription partielle	<b>9</b>	3	2	0	2	0	2
20	10	<b>10,1 km de E3</b>	Église de Saint-Sauveur de Givre en Mai	Bressuire	Classement	<b>9</b>	3	2	0	2	0	2
21	10	<b>10,4 km de E2</b>	Logis du Puy Blain	Bressuire	Inscription	<b>9</b>	3	2	2	2	0	1
22	10,5	<b>11 km de E2</b>	Chapelle	Bressuire	Inscription	<b>6</b>	0	4	0	2	0	1
23	10,6	<b>10,9 km de E3</b>	Église	Geay	Inscription partielle	<b>6</b>	0	2	0	2	0	2
24	10,7	<b>10,7 km de E3</b>	Château de l'Ebaupinaye (ruines du)	Argentonnay	Classement	<b>6</b>	0	2	0	2	0	2

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Monument historique	Commune	Protection	Note de sensibilité potentielle (/20 points)	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)
25	12,5	<b>12,7 km de E3</b>	Chapelle de la Poraire	Chiché	Inscription	<b>6</b>	0	2	0	2	0	2
26	13,9	<b>14 km de E3</b>	Chapelle Saint-Guillaume	Saint-Gemme	Classement	<b>8</b>	0	2	2	2	0	2
27	14	<b>14,1 km de E3</b>	Dolmen	Faye-l'Abesse	Classement	<b>2</b>	0	0	0	1	0	1
28	14,4	<b>14,7 km de E1</b>	Roches gravées	Mauléon	Classement	<b>5</b>	0	2	0	1	0	2
29	15	<b>15,3 km de E1</b>	Dolmen	Le Pin	Classement	<b>5</b>	0	4	0	1	0	1
30	16,2	<b>16,3 km de E3</b>	Château	Glénay	Protection mixte	<b>6</b>	0	2	2	2	0	1
31	16,5	<b>16,8 km de E1</b>	Château de la Pastellière	Combrand	Inscription partielle	<b>6</b>	0	4	0	2	0	1
32	16,6	<b>16,9 km de E1</b>	Château de la Durbellière	Mauléon	Classement	<b>6</b>	0	4	0	2	0	1
33	16,8	<b>16,9 km de E3</b>	Église	Glénay	Inscription	<b>6</b>	0	2	0	2	0	2
34	16,9	<b>17,1 km de E1</b>	Château de Somloire	Somloire	Inscription	<b>4</b>	0	2	0	2	0	1
35	17,2	<b>17,4 km de E3</b>	Vieux Pont	Saint-Varent	Inscription	<b>6</b>	0	0	2	2	0	2
36	17,3	<b>17,4 km de E3</b>	Château du Pressoir (ruines du)	Mauzé-Thouarsais	Inscription	<b>4</b>	0	2	0	2	0	1
37	18,4	<b>18,7 km de E1</b>	Château de la Marotte	Mauléon	Classement partiel	<b>6</b>	0	4	0	2	0	1
39	18,6	<b>18,7 km de E3</b>	Château de Thiors	Luzay	Inscription partielle	<b>4</b>	0	2	0	2	0	1
38	18,6	<b>18,9 km de E3</b>	Église Notre-Dame de Pitié	La Chapelle-Saint-Laurent	Inscription	<b>8</b>	0	4	0	2	0	2

**Référence** : Tableau 207 : Analyse de la sensibilité paysagère potentielle des éléments de patrimoine remarquable non protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 316

Élément de patrimoine non protégé	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Église Notre-Dame (Chambrouet)	1,4	<b>1,5 km de E3</b>	La trame végétale et le tissu bâti ferment les vues depuis le porche de l'église. Cependant, sa silhouette se découpe nettement depuis les entrées sud du bourg rendant une covisibilité indirecte possible avec la ZIP.	Modéré
Église Saint-Aubin (Saint-Aubin-du-Plain)	1,5	<b>1,5 km de E1</b>	L'environnement urbain ne permet pas de vues lointaines depuis le porche de l'église. Toutefois, son clocher dépasse légèrement de la silhouette de bourg, pouvant donc se placer en covisibilité indirecte avec la ZIP depuis les entrées nord du bourg.	Modéré
Moulin de la Borde (Saint-Aubin-du-Plain)	1,6	<b>1,7 km de E1</b>	L'environnement bocager dans lequel s'inscrit le moulin filtre, partiellement les vues mais la ZIP est potentiellement visible depuis ce lieu de balade local, le regard pouvant passer au-delà de la végétation.	Modéré
Le Châtelier (Chambrouet)	1,8	<b>1,8 km de E3</b>	Cet édifice se situe dans un environnement relativement boisé fermant en partie les vues vers le grand paysage, et notamment vers la Zone d'Implantation Potentielle. Le bâtiment principal ainsi que le gîte sont, de plus, tous deux tournés vers la vallée de la Madoire située à l'est et non vers la ZIP situé au nord-ouest.	Faible

**Référence** : Tableau 208 : Synthèse des sensibilités des éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité modérée ou forte, page 316

Élément de patrimoine	Protection	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Éloignement vis-à-vis du mat le plus proche (km)	Type de sensibilité	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Église Notre-Dame (Chambrouet)	Non protégé	1,4	<b>1,5 km de E3</b>	Covisibilité indirecte possible avec la ZIP depuis les entrées sud de Chambrouet.	Modéré
Église Saint-Aubin (Saint-Aubin-du-Plain)	Non protégé	1,5	<b>1,5 km de E1</b>	Covisibilité indirecte avec la ZIP depuis les entrées nord du bourg.	Modéré
Moulin de la Borde (Saint-Aubin-du-Plain)	Non protégé	1,6	<b>1,7 km de E1</b>	Visibilité depuis les abords du Moulin.	Modéré
Manoir de la Roche Jacquelin (Voulmentin)	Partiellement inscrite	1,7	<b>2 km de E1</b>	Risque de covisibilité directe depuis l'allée du manoir. Visibilité depuis la cour.	Fort
Domaine de la Dubrie (Beaulieu-sous-Bressuire)	Partiellement inscrit	2,5	<b>2,8 km de E1</b>	Risque de covisibilité directe depuis l'allée de l'édifice.	Modéré
Château de Muflet (Saint-Aubin-du-Plain)	Partiellement inscrit	2,5	<b>2,6 km de E3</b>	Visibilité depuis les abords du château.	Modéré
Chapelle des Rosiers (Voulmentin)	Classé	4,4	<b>4,6 km de E1</b>	Risque de covisibilité directe depuis la RD28.	Modéré
Église paroissiale de Saint-Clémentin (Voulmentin)	Partiellement inscrit	4,6	<b>4,9 km de E1</b>	Risque de covisibilité indirecte depuis l'entrée nord de Saint-Clémentin.	Modéré
Château de Sanzay (Argentonnay)	Inscrit	5,9	<b>6 km de E3</b>	Visibilité depuis les abords et les parties hautes du château.	Modéré